

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 3 février 2015, à 19 h 30, au 1216, rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville.

**SONT PRÉSENTS :** mesdames et messieurs les commissaires, Josée Bissonnette, Philippe Guénette, Christian Huppé, Valérie La Madeleine, Alain Langlois, Gaétan Marcil, Jean-François Meilleur, Véronique Morel, Amélie Poirier, Hélène Roberge, Ronald Tremblay, Carole Vigneault ainsi que Renée Beaulieu, Christian Delorme, Isabel Godard et Jocelyn Plante, représentants du Comité de parents.

Assistent également à cette séance : mesdames et messieurs, Joseph Atalla, directeur général, Luc Lapointe, directeur général adjoint, Patrick Mendes, directeur général adjoint, Marie-Rose Vandemoortele, directrice générale adjointe, Catherine Houpert, secrétaire générale, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, Linda Fortin, directrice du Service des ressources éducatives, Pierre Girard, directeur du Service des ressources informatiques, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, et Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines.

## 1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Hélène Roberge, présidente, fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 19 h 30.

## 2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**C-102-02-15** Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Revue et adoption de l'ordre du jour
3. Revue et approbation des procès-verbaux du 2 décembre 2014 et du 20 janvier 2015
4. Affaires en cours
  - 4.1. Suivi à la dernière séance
5. Parole au public
  - 5.1. Présentation du rapport annuel 2013-2014
6. Points de décision
  - Direction générale
    - 6.1. Utilisation du pouvoir d'urgence du directeur général
    - Service du secrétariat général et des communications
    - 6.2. Règlement qui fixe le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du Conseil des commissaires
    - Service des ressources éducatives
    - 6.3. Calendriers scolaires 2015-2016 de la formation générale des jeunes, de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes / adoption
    - 6.4. Offre de services en classes d'enseignement spécialisé aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage 2015-2016 / adoption
    - 6.5. Demande de renouvellement d'un projet particulier pour l'École d'éducation internationale / adoption
    - Service des ressources matérielles
    - 6.6. Échanges avec la Municipalité de McMasterville concernant l'utilisation d'un terrain pour la construction d'une école
  7. Point d'information
  8. Affaires diverses
  9. Protecteur de l'élève / Avis
    - 9.1. Rapport annuel 2013-2014
  10. Parole au public

11. Rapport de la présidente
12. Parole aux membres du Conseil
  - 12.1. Parole aux commissaires-parents
  - 12.2. Parole aux autres commissaires
13. Levée de la séance

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **3. REVUE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 2 DÉCEMBRE 2014 ET DU 20 JANVIER 2015**

**C-103-02-15** Il est proposé par madame Valérie La Madeleine d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2014, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**C-104-02-15** Il est proposé par monsieur Gaétan Marcil d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 janvier 2015, avec une correction concernant l'absence notifiée de madame Valérie La Madeleine.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **4. AFFAIRES EN COURS**

#### **4.1 Suivi à la dernière séance**

Néant

### **5. PAROLE AU PUBLIC**

#### **5.1 Présentation du rapport annuel 2013-2014**

Madame Hélène Roberge présente le rapport annuel 2013-2014 de la Commission scolaire des Patriotes. Ce rapport peut être consulté sur le site Web, de même que les rapports annuels des années précédentes.

#### **Parole au public**

Madame Hélène Roberge explique la procédure et invite ceux qui le désirent à prendre la parole.

Le président du conseil d'établissement de l'école La Farandole, qui a été incendiée le 11 juillet 2014, demande si la Municipalité de McMasterville a présenté une nouvelle proposition concernant une compensation à la Commission scolaire des Patriotes pour l'utilisation d'un terrain lui appartenant, afin de construire une nouvelle école.

Madame Roberge indique qu'il y a des développements qui seront discutés lors du huis clos prévu plus tard ce soir.

Mesdames et messieurs les commissaires conviennent de traiter immédiatement le point 9.1

### **9. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / AVIS**

#### **9.1 Rapport annuel 2013-2014**

Le rapport annuel 2013-2014 est présenté par madame Maude Rousseau, Protecteur de l'élève. Ce rapport est joint au rapport annuel 2013-2014 de la Commission scolaire des Patriotes à son annexe 2, lequel est disponible sur le site Web.

## 6. POINTS DE DÉCISION

### Direction générale

#### **6.1 Utilisation du pouvoir d'urgence du directeur général**

Monsieur Joseph Atalla, directeur général, fait état d'un dossier dans lequel il a utilisé sa délégation de pouvoir pour agir en cas d'urgence, soit le dépôt d'un recours judiciaire en lien avec l'incendie de l'école la Farandole à McMasterville, et ce, avant la fin du délai de prescription de six mois en semblable matière.

Mesdames et messieurs commissaires prennent acte de cette reddition de comptes.

### Service du secrétariat général et des communications

#### **6.2 Règlement qui fixe le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du Conseil des commissaires**

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, présente ce dossier.

Considérant que le Conseil des commissaires souhaite modifier l'heure de début de ses séances à 19 h 00;

Considérant que le jour, l'heure et le lieu des séances du Conseil des commissaires sont fixés par règlement et qu'il y a donc lieu de modifier l'actuel *Règlement qui fixe le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du Conseil des commissaires*;

Considérant les articles 96.25, 110.13, 162, 182 et 393 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui encadrent le processus d'adoption d'un règlement;

Considérant l'autorisation de consultation donnée par le Conseil des commissaires lors de sa séance ordinaire du 2 décembre 2014;

Considérant la publication d'un avis public annonçant la tenue de cette consultation;

Considérant les avis positifs reçus du Comité consultatif de gestion, du Comité de parents et d'un conseil d'établissement;

**C-105-02-15** Il est proposé par madame Carole Vigneault :

D'adopter le *Règlement qui fixe le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du Conseil des commissaires* tel que présenté à l'annexe ACC-015-02-15, lequel remplace le règlement adopté le 5 septembre 2006 par la résolution n° C-021-09-06.

Celui-ci entrera en vigueur à la suite de la publication d'un avis public à cet effet.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### Service des ressources éducatives

#### **6.3 Calendriers scolaires 2015-2016 de la formation générale des jeunes, de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes / adoption**

Madame Linda Fortin, directrice du Services des ressources éducatives, présente ce dossier.

#### **Calendrier scolaire 2015-2016 de la formation générale des jeunes**

Considérant les consultations menées auprès des différentes instances;

Considérant la proposition du Comité consultatif de gestion de répartir différemment certaines journées pédagogiques pour tenir compte notamment de

l'échéancier pour la remise des bulletins du 1<sup>er</sup> trimestre et des rencontres de parents;

Considérant la proposition du Comité de parents de revoir plusieurs positionnements de journées pédagogiques;

Considérant le retour fait auprès du Comité de relations professionnelles des enseignants;

Considérant que les différents encadrements ont été respectés;

**C-106-02-15** Il est proposé par madame Josée Bissonnette :

D'adopter le calendrier scolaire 2015-2016 de la formation générale des jeunes, tel que revu de concert avec le Comité des relations professionnelles des enseignants.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **Calendrier scolaire 2015-2016 de la formation professionnelle des Patriotes**

Considérant les consultations menées auprès des différentes instances;

Considérant les avis positifs des diverses instances concernant le projet de calendrier scolaire 2015-2016;

Considérant que les différents encadrements ont été respectés;

**C-107-02-15** Il est proposé par madame Véronique Morel :

D'adopter le calendrier scolaire 2015-2016 de la formation professionnelle des Patriotes, tel que déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **Calendrier scolaire 2015-2016 de la formation générale des adultes**

Considérant les consultations menées auprès des différentes instances;

Considérant les avis positifs des diverses instances concernant le projet de calendrier scolaire 2015-2016;

Considérant l'entente intervenue entre le Syndicat de Champlain et la Commission scolaire des Patriotes;

**C-108-02-15** Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay :

D'adopter le calendrier scolaire 2015-2016 de la formation générale des adultes, tel que déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **6.4 Offre de services en classes d'enseignement spécialisé aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage 2015-2016 / adoption**

Madame Linda Fortin, directrice du Services des ressources éducatives, présente ce dossier.

Considérant les consultations menées auprès des différentes instances;

Considérant les avis des instances ayant répondu à la consultation concernant l'offre de services en classes d'enseignement spécialisé aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

Considérant l'évolution du nombre d'élèves ayant des besoins particuliers;

Considérant que l'offre de services est réajustée annuellement;

Considérant que l'offre de services s'appuie sur la *Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage*;

Considérant l'analyse effectuée en séance de travail le 27 janvier 2015;

**C-109-02-15** Il est proposé par madame Amélie Poirier :

D'adopter l'offre de services en classes d'enseignement spécialisé aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage 2015-2016 telle qu'elle apparaît à l'annexe ACC-016-02-15.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **6.5 Demande de renouvellement d'un projet particulier pour l'École d'éducation internationale / adoption**

Madame Linda Fortin, directrice du Services des ressources éducatives, présente ce dossier.

Considérant l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit qu'une commission scolaire peut, avec l'approbation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, aux conditions et pour la période qu'il détermine, établir une école aux fins d'un projet particulier;

Considérant que de façon cyclique, la Commission scolaire doit donc procéder au renouvellement de demandes pour ses programmes;

Considérant que la demande de renouvellement d'un projet particulier pour l'École d'éducation internationale tient compte de la *Politique relative aux projets pédagogiques particuliers* adoptée le 25 juin 2014 au regard des points suivants :

- des besoins et des intérêts de l'ensemble des élèves de la commission scolaire,
- de l'intérêt et de l'implication des parents et des partenaires dans ce projet éducatif qui correspond aux réalités du milieu,
- de l'équité entre les écoles;

Considérant la poursuite de la formation et de l'accompagnement des enseignants ainsi que la poursuite de leur réflexion sur les différentes pratiques d'enseignement;

Considérant l'attention portée à l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, comme demandé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

Considérant les mesures, les outils et les plans d'intervention mis en place par l'École d'éducation internationale pour accompagner les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage tout au long de leur parcours vers la réussite scolaire au secondaire;

Considérant le respect de la liste des matières prévues au *Régime pédagogique* pour ce milieu;

Considérant les diverses consultations menées auprès des instances concernées qui ont toutes émis une recommandation favorable;

**C-110-02-15** Il est proposé par monsieur Philippe Guénette :

D'autoriser la demande de renouvellement d'un projet particulier pour l'École d'éducation internationale pour une période de trois ans (2015-2016 à 2017-2018).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## Service des ressources matérielles

### **6.6 Échanges avec la Municipalité de McMasterville concernant l'utilisation d'un terrain pour la construction d'une école**

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, et monsieur Joseph Atalla, directeur général, présentent ce dossier.

#### **Huis clos**

**C-111-02-15** Il est proposé par monsieur Alain Langlois que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 20 h 50.

#### **Retour à l'assemblée publique**

**C-112-02-15** Il est proposé par monsieur Alain Langlois que l'assemblée redevienne publique.

Il est 22 h 25.

Considérant qu'un incendie a détruit entièrement l'école primaire de la Farandole située à McMasterville, le 11 juillet 2014;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes a présenté une demande au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour la construction d'une nouvelle école à McMasterville, d'une capacité de 3-18-0-2, et qu'elle est en attente d'une réponse officielle à ce sujet;

Considérant que l'octroi d'une construction d'école par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport se fait pour un territoire donné, à savoir, dans le cas présent, les municipalités de McMasterville, Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville et, qu'ultimement, c'est à la Commission scolaire que revient la décision du lieu de construction;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes préfère que l'école soit construite dans la municipalité de McMasterville, car c'est à cet endroit qu'elle répondrait le mieux aux besoins de la majorité des élèves concernés;

Considérant que l'école incendiée était d'une capacité de 9 locaux, n'avait pas de gymnase, et que le terrain où elle était construite n'est pas approprié pour y reconstruire une école de 21 locaux (nombre d'élèves beaucoup plus élevé, forme irrégulière du terrain, espace résiduel insuffisant pour une cour d'école adéquate, plus grand volume d'autobus dans un secteur où la circulation est plus difficile);

Considérant que les règles budgétaires du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport stipulent que les villes et les municipalités ont l'obligation de céder gracieusement un terrain pourvu des services municipaux (aqueduc, égouts pluviaux et sanitaires) lors de la construction d'une nouvelle école sur leur territoire;

Considérant que la Municipalité de McMasterville ne possède pas de terrain qu'elle pourrait céder gracieusement à la Commission scolaire des Patriotes, et qu'il est donc envisagé de construire cette école sur un terrain appartenant à la Commission scolaire des Patriotes, soit une parcelle du terrain de l'École d'éducation internationale;

Considérant que la Municipalité de McMasterville n'a pas cédé le terrain de l'École d'éducation internationale à la Commission scolaire des Patriotes lors de sa construction;

Considérant qu'en utilisant son terrain pour y construire l'école, la Commission scolaire des Patriotes renonce aux revenus qu'elle obtiendrait en le vendant; elle demande donc à la Municipalité de McMasterville de la compenser pour cette perte de revenus anticipée et qui profiterait à l'ensemble de ses 31 500 élèves;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes envisage par ailleurs de vendre ses immeubles (terrains et bâtiments) excédentaires, ailleurs sur son territoire, afin d'augmenter ses revenus, dans le contexte actuel de précarité budgétaire;

Considérant que des négociations sont en cours entre la Municipalité de McMasterville et la Commission scolaire des Patriotes, depuis le 21 août 2014;

Considérant que les éléments considérés dans le cadre de cette négociation sont :

- La façon d'évaluer la valeur du terrain où se trouvait le bâtiment incendié (environ 9 000 mètres carrés);
- Le fait que la Commission scolaire veut obtenir une modification du zonage de ce terrain, afin de le vendre;
- La façon d'évaluer la valeur du terrain de l'École d'éducation internationale;
- Le fait que la Commission scolaire veut obtenir une modification de zonage de ce terrain, afin d'en utiliser une parcelle (environ 18 000 mètres carrés) pour la construction de l'école et de vendre une autre parcelle;
- Le fait que le lotissement de ce terrain amène le versement par la Commission scolaire à la Municipalité d'une contribution pour fin de parcs à être calculée, si applicable, et que le mode de calcul de cette contribution peut prendre différentes formes;

Considérant que depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur les infrastructures publiques (LRQ c. 1-8.3)*, le 13 novembre 2013, les commissions scolaires doivent s'adjoindre les services de la Société québécoise des infrastructures dans le cadre de transactions immobilières, ce que la Commission scolaire des Patriotes a fait à l'automne;

Considérant les évaluations réalisées par des évaluateurs agréés, de part et d'autre;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes entend présenter à la Municipalité de McMasterville une demande de dézonage et de lotissement, pour le terrain de l'École d'éducation internationale et pour le terrain de l'école incendiée, qui réponde à ses besoins, en conformité avec le schéma d'aménagement soumis à la municipalité et apparaissant à l'annexe ACC-017-01-15;

Considérant qu'une entente doit être conclue entre la Municipalité de McMasterville et la Commission scolaire des Patriotes, d'ici le 13 février 2015, afin de ne pas retarder la construction de l'école;

Considérant qu'en l'absence d'une entente avec la Municipalité de McMasterville concernant l'utilisation de son terrain pour la construction d'une école de capacité 3-18-0-2, la Commission scolaire devra plutôt construire une école plus petite d'une capacité 2-12-0-1 sur le terrain où se trouvait l'école incendiée.

Considérant qu'une école de capacité 2-12-0-1, bien qu'accueillant plus d'élèves qu'avant l'incendie, ne pourra pas accueillir tous les élèves de cette municipalité, si bien que des élèves continueront d'être scolarisés dans des locaux se trouvant dans le bâtiment de l'École d'éducation internationale, tel que c'est le cas depuis quelques années;

Considérant qu'une école de capacité 2-12-0-1 à McMasterville ne permettrait pas de répondre aux besoins des élèves des autres villes du territoire, ce qui obligerait la Commission scolaire des Patriotes à modifier sa demande au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour la construction d'une école de capacité 2-12-0-1 à Mont-Saint-Hilaire, en lieu et place d'un agrandissement de l'école de l'Aquarelle;

**C-113-02-15**

Il est proposé par monsieur Philippe Guénette :

De mandater la présidente de la Commission scolaire des Patriotes et le directeur général à poursuivre les discussions avec la Municipalité de McMasterville afin :

- de conclure une entente de compensation pour la Commission scolaire des Patriotes pour l'utilisation d'un terrain dont elle est propriétaire, sur lequel la nouvelle école de capacité 3-18-0-2 serait construite;
- d'obtenir des garanties sur l'acceptation du dézonage et du lotissement demandés pour les deux terrains ou à défaut, une contrepartie;

À défaut de convenir d'une telle entente et d'obtenir ces garanties ou contrepartie, au plus tard le 13 février 2015, de mandater le directeur du Service des ressources matérielles afin qu'il présente au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

- une demande pour la construction d'une école de capacité 2-12-0-1 à McMasterville, qui remplace la demande pour la construction d'une école de capacité 3-18-0-2 [résolution n° C-008-08-14];
- une demande pour la construction d'une école de capacité 2-12-0-1 à Mont-Saint-Hilaire, qui remplace la demande pour l'agrandissement de l'école de l'Aquarelle [résolution n° C-008-08-14].

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **7. POINT D'INFORMATION**

Néant

## **8. AFFAIRES DIVERSES**

Néant

## **10. PAROLE AU PUBLIC**

Madame Roberge rappelle les règles applicables.

Le président et un autre membre du conseil d'établissement de l'école La Farandole demandent des précisions concernant la résolution adoptée précédemment.

## **11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE**

Madame Hélène Roberge présente un rapport sur les activités auxquelles elle a participé dernièrement. Ce rapport fait état notamment des activités suivantes :

### ACTIVITÉS POLITIQUES ET DE REPRÉSENTATION

- Rencontre avec la présidente et le directeur général de la Commission scolaire Marie-Victorin au sujet du projet de redécoupage de notre territoire en compagnie du directeur général de la Commission scolaire des Patriotes
- Présence à la parole au public de la séance du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin au sujet du projet de redécoupage de notre territoire en compagnie du vice-président et du directeur général de la Commission scolaire des Patriotes
- Rencontre avec un conseiller politique du bureau du député de Châteauguay et ministre responsable de la Montérégie en compagnie du directeur général de la Commission scolaire des Patriotes
- Rencontre avec la députée de Laporte et marraine de la circonscription de Montarville en compagnie du directeur général de la Commission scolaire des Patriotes
- Rencontre avec le maire et le directeur général de la ville de Mont-Saint-Hilaire, en compagnie du directeur général de la Commission scolaire des Patriotes
- Rencontres avec le maire et la directrice générale de la Municipalité de McMasterville en compagnie du directeur général et du directeur du Service des ressources matérielles de la Commission scolaire des Patriotes

- Participation à une activité sociale de début d'année à l'hôtel de ville de Chambly en compagnie du commissaire de ce secteur
- Participation à une rencontre du Conseil d'administration de la CRÉ Montérégie Est

#### ACTIVITÉS MÉDIATIQUES

- Entrevue avec le journal L'Œil Régional au sujet du terrain pour une nouvelle école à McMasterville
- Entrevue le journal L'Œil Régional au sujet de la piscine de l'école secondaire Polybel
- Entrevue avec un journaliste des Hebdomadaires Montérégiens au sujet du projet de redécoupage du territoire de la Commission scolaire des Patriotes
- Entrevue avec le Journal de Montréal au sujet du projet de redécoupage du territoire de la Commission scolaire des Patriotes
- Entrevue avec le Journal de Saint-Bruno au sujet du protocole d'entente avec cette municipalité pour l'utilisation des locaux
- Entrevue avec le journal Le Laurier au sujet de la piscine de l'école secondaire Polybel

#### ACTIVITÉS CSP

- Salon du livre de l'école Jacques-Rochelleau
- Secondaire en spectacle à l'école secondaire Ozias-Leduc
- Rencontre avec les membres du Comité de parents en compagnie du directeur général de la Commission scolaire des Patriotes
- Soirée de collation des grades pour le volet d'éducation internationale de l'école secondaire De Mortagne (*remplacée par le vice-président*)
- Rencontre avec les membres du Conseil d'établissement de l'école La Farandole en compagnie du directeur général de la Commission scolaire des Patriotes, de la directrice générale adjointe de ce secteur et du commissaire de la circonscription

#### ACTIVITÉS RCSM, FCSQ ET RÉGIONALES

- Rencontre du Conseil général de la FCSQ à Québec
- Rencontre de la Commission permanente sur la mission éducative de la FCSQ à Québec

#### CORRESPONDANCE REÇUE

- Lettre du ministre Yves Bolduc adressée à tous les présidents de commission scolaire au sujet de l'application de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*

#### INFORMATIONS

- Semaine de enseignantes et des enseignants, qui se déroule cette année du 1er au 7 février 2015
- Campagne de sécurité en transport scolaire « M'as-tu vu? », du 2 au 13 février 2015

## **12. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL**

### **12.1 Parole aux commissaires-parents**

Madame Isabel Godard fait part des dossiers traités lors de la dernière rencontre du Comité de parents. Elle indique également qu'une conférence à l'intention des parents est en cours d'organisation, pour le printemps.

Monsieur Jocelyn Plante remercie la Caisse populaire de Chambly pour sa contribution à la semaine de la persévérance.

Madame Renée Beaulieu fait état des dossiers traités lors de la dernière rencontre du Comité consultatif sur les services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

### **12.2 Parole aux autres commissaires**

Madame Carole Vigneault demande si d'autres nouveaux projets pédagogiques particuliers sont à l'étude, outre les cinq annoncés récemment.

Monsieur Luc Lapointe, directeur général adjoint, indique que non.

### **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**C-114-02-15** À 23 h 05, il est proposé par monsieur Alain Langlois de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

---

Présidente

---

Secrétaire générale

CH/lc